

# COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



## Procès-verbal n°31 Réunion du 01/04/2022

**Animateur :** M. SABANI

**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA - BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €

<b><u>Licences / Qualification</u></b>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• <b>Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match</b>	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• <b>Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)</b>	100,00 €
• <b>Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match</b>	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• <b>Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)</b>	100,00 €
• <b>Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.</b>	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<b><u>Terrains</u></b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b><u>Suspension de terrain ferme</u></b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b><u>Présence club</u></b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<b><u>Forfaits</u></b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)</b>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b><u>Forfait coupes</u></b>	
<b><u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u></b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

## DISCIPLINES

### Ouverture du dossier disciplinaire

● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
● 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

#### Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

● Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	15,00 €
● Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

#### Absence non justifiée aux matchs

● Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	40,00 €
● Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

#### Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

● Dès la 1 <sup>ère</sup> absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

#### Absence de rapports

● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 26/03/2022 au 01/04/2022</b>					
Dossier N°419	26/03/2022	540588	STADE Français	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>U16 D5 Poule consolante A du 26/03/2022 - n°24393273</b> <b>PUTEAUX CSM 2 / STADE Français 2</b>	PUTEAUX CSM 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) STADE Français 2  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe STADE Français 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement d'arbitrage à la charge du STADE Français.</b>
Dossier N°420 FOOT EDUCATIF	26/03/2022		SCEAUX FC	Le club nous informe deux cas positifs au sein de leur équipe U13 et ne s'est pas déplacé sur la rencontre ci-dessous : <b>U13 poule A du 26/03/2022 - n°24044574</b> <b>COURBEVOIE SF 2 / SCEAUX FC 2</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe 2 en U13 poule A de SCEAUX FC</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°420-2 FOOT EDUCATIF	28/03/2022	551497	COURBEVOIE SF	Réception de la FDM Papier nous informant du forfait de SCEAUX FC <b>U13 poule A du 26/03/2022 - n°24044574</b> <b>COURBEVOIE SF 2 / SCEAUX FC 2</b>	
Dossier N°421	28/03/2022		3CD	Réception FDM Papier nous informant que le match suivant a été arrêté suite à une blessure d'un joueur du PLESSIS ROBINSON FC. <b>U13 Label poule M. LEMINA du 26/03/2022 - n°24330958</b> <b>MONTRouGE FC 92 2 / PLESSIS ROBINSON FC 1</b>	La 3CD prend note et transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner. La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.
Dossier N°422	28/03/2022		3CD	Réception FMI et rapport du délégué nous informant de l'absence du club d'HOMENMEN France 1 pour le match : <b>COUPE HDS SENIORS FUTSAL du 27/03/2022 - n°24475448</b> <b>FC ASNIERES FUTSAL 1 / HOMENMEN France 1</b>	La 3CD prend note du forfait non avisé d'HOMENMEN France 1 en COUPE HDS SENIORS FUTSAL <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2)</b> <b>frais de déplacements arbitrage et délégué à la charge D'HOMENMEN France</b>  <b>Le club de FC ASNIERES FUTSAL est qualifié pour le prochain tour</b>

Dossier N°423 FOOT FEMININ	29/03/2022		3CD	Réception FDM papier, forfait du club d'ANTONY FOOT E U11F poule B du 12/03/2022 - n°24299811 ACBB 2 / ANTONY FOOT E 1	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe 1 en U11F poule B d'ANTONY FOOT E</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°424	29/03/2022		3CD	Réception extrait PV de la commission jeunes du 08/03/2022 décidant : - <b>Le club de CLICHY/SEINE de 2 (deux) matchs fermes plus 2 (deux) matchs avec sursis de suspension de terrain pour l'équipe U14 D3. Les rencontres devront se dérouler hors de la commune de CLICHY/SEINE.</b>	La 3CD demande au club de CLICHY S/SEINE, U14 D3, de transmettre à la commission <b>AVANT le JEUDI 5 MAI 2022</b> , un terrain de repli homologué en dehors de la commune de CLICHY, concernant la rencontre du 14 MAI 2022 entre CLICHY S/SEINE 2 / VILLENEUVE LA GARENNE 1  Sans retour de votre part à cette date, le match sera perdu par pénalité comme prévu par le règlement.
Dossier N°425 FOOT EDUCATIF	29/03/2022		3CD	Réception FDM Papier, forfait du club de MONTROUGE FC U11 poule Q du 12/03/2022 - n°24043560 ACBB 4 / MONTROUGE FC 4	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe 4 en U11 poule Q de MONTROUGE FC 4</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°426	29/03/2022		3CD	Réception FMI, forfait du club de LA SALESIIENNE PARIS. <b>ANCIENS +45ANS du 27/03/2022 - n°24107670</b> <b>SEVRES FC 13 / SALESIIENNE DE PARIS 14</b>	SEVRES FC 13 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SALESIIENNE DE PARIS 14  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe SALESIIENNE DE PARIS</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°427	29/03/2022		3CD	Réception FMI, forfait du club des JEUNES D'ANTONY. <b>U16 D5 Poule Consolante B du 27/03/2022 - n°24393338</b> <b>VOLTAIRE CHATENAY 2 / JEUNES D'ANTONY 1</b>	VOLTAIRE CHATENAY 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 1  <b>2ème Forfait non avisé de l'équipe JEUNES D'ANTONY 1</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°428	29/03/2022		3CD	Réception et rapports des officiels arbitres et délégué nous informant du forfait non avisé de JABC. <b>FUSTSAL U17 du 26/03/2022 - n°24205904</b> <b>FC ASNIERES FUTSAL 1 / JABC 1</b>	FC ASNIERES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JABC 1  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe JABC 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacement d'arbitrage et délégué à la charge de JABC.</b>
Dossier N°429	29/03/2022		3CD	Réception extrait de PV de la commission statuts et règlements du 24/03/2022, décidant : - <b>donne match à jouer</b> <b>U18 D1 du 06/02/2022 - n°23431220</b> <b>FC PLESSIS ROBINSON 1 / COLOMBIENNE ES 1</b>	La prend note et reporte le match au <b>DIMANCHE 8 MAI 2022.</b>
Dossier N°430	29/03/2022		3CD	Réception extrait de PV de la commission statuts et règlements du 24/03/2022, décidant : - <b>donne match à jouer</b> <b>U14 D5 Poule Consolante du 12/03/2022 (ancienne poule avant refonte)</b> <b>NANTERRE ES 4 / ASNIERES FC 4</b>	La 3CD prend note et suite à la refonte de la poule consolante A en U14 D5, <b>le match se jouera le SAMEDI 23 AVRIL 2022</b> <b>U14 D5 Poule Consolante A – n° 24481559</b> <b>NANTERRE ES 4 / ASNIERES FC 4</b>
Dossier N°431	31/03/2022	609241	ADM. FINANCIERES PARIS	Le club nous informe du forfait de leur équipe 2 pour le match de coupe HDS FOOT ENTREPRISE. <b>COUPE HDS FOOT ENT. - n°24488222</b> <b>FINANCIERES PARIS A 1 / FINANCIERES PARIS A 2</b>	La 3CD prend note du Forfait avisé de FINANCIERES PARIS 2 en COUPE HDS FOOT ENTREPRISE.  <b>Le club de FINANCIERES PARIS 1 est qualifié pour le prochain tour</b>
Dossier N°432	31/03/2022		3CD	Non réception de la FDM papier à la 2ème demande : <b>U14 D3</b> <b>12/03/2022 n° 23429002 Nanterre Es 2 / Racing Cff 3</b>	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner
Dossier N°434	31/03/2022		3CD	Non réception de la FDM papier à la 2ème demande : <b>U15F à 8 poule consolante</b> <b>12/03/2022 n° 24381993 Bagneux Com 2 / Boulogne Bil. Ac 2</b>	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner
Dossier N°435	01/04/2022	500706	ISSY LES MLX FC	Le club nos informe de leur forfait pour le match <b>SENIORS FUTSAL du 02/04/2022 - n°24079703</b> <b>GENNEVILLIERS SOCCER 1 / ISSY LES MLX 2</b>	GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ISSY LES MLX 2  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe ISSY LES MLX 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°436	01/04/2022		3CD	Suite à la demande footclubs de NEUILLY FC de report et l'accord du club du F.B.A pour le match : FUTSAL U13 du 03/04/2022 – n°24206123 F.B.A 1 / NEUILLY FC 92 1	La 3CD prend note et <b>reporte au 19 JUIN 2022</b> le match FUTSAL U13 du 03/04/2022 – n°24206123 F.B.A 1 / NEUILLY FC 92 1
Dossier N°437	01/04/2022		3CD	Match huitième de finale Coupe HDS U14	La 3CD vous informe que le match COUPE HDS U14 – n°24487692 SURESNES JS 1 / RACING CFF 3 <b>Se jouera le 16 AVRIL 2022 à 15h au stade Maurice.</b>

Calendrier de la compétition

- **Quarts de finale** : 16/17 avril ou 23/24 avril 2022 (date butoir le 8 mai 2022)
- **Demi-finales** : 21/22 mai ou 4/5 juin 2022
- **Finales** : dimanche 19 juin 2022 au Plessis Robinson

**LE TIRAGE AU SORT DES QUARTS DE FINALE DES CATEGORIES CI-DESSOUS AURA LIEU LE LUNDI 4 AVRIL A 19H00 EN DIRECT EN VISIOCONFERENCE.**

Clubs qualifiés pour les quarts de finales			
HDS ANCIENS		HDS CDM	
564045	Antony Foot 11	542451	A.S. Amicale du Mboa 5
500005	Clichy S/Seine Us 11	548746	Arcop Nanterre 5
553138	Csm Clamart Foot 11	551497	Courbevoie Sports 5
500706	Issy Les Mx Fc 11	500706	Issy Les Mx Fc 5
542423	Nanterre Ajsc 12	524011	Montrouge Gs 5
539252	Sevres Foot 11	526255	Police H.S. Nanterre 5
540588	Stade Français 11	545568	Portugal Nouveau 5
500748	Vanves Stade 11	542440	Rueil Malmaison Fc 5
HDS SENIORS		HDS U14	
<i>528217</i> <i>ou</i> <i>500732</i>	<i>Ararat Issy 2</i> <i>ou</i> <i>Bagneux Com 2</i>	500051	Boulogne Bil Ac 3
<i>500706</i> <i>ou</i> <i>514386</i>	<i>Issy Les Mx Fc 2</i> <i>ou</i> <i>Puteaux Csm 2</i>	549265	Chaville Fc 1
550679	Montrouge Fc 2	550596	Colombienne Foot 1
500561	Nanterre Es 2	500009	Garenne Colombes 1
540587	Neuilly Olympique 1	523265	Gennevilliers Csm 1
527758	Sevres Fc 1	500706	Issy Les Mx Fc 2
500622	St Cloud Fc 1	540587	Neuilly Olympique 1
500638	Villeneuve La Garen 1	<i>539013</i> <i>ou</i> <i>500744</i>	<i>Racing Cff 3</i> <i>ou</i> <i>Suresnes Js 1</i>
HDS U16		HDS U18	
564045	Antony Foot 2	500732	Bagneux Com 1
500005	Clichy S/Seine Us 1	500051	Boulogne Bil Ac 2
551497	Courbevoie Sports 1	550596	Colombienne Foot 1
500009	Garenne Colombes 1	512078	Malakoff Usm 1
540587	Neuilly Olympique 1	550679	Montrouge Fc 2
513925	Plessis Robinson Fc 1	542440	Rueil Malmaison Fc 1
514386	Puteaux Csm 1	540588	Stade Français 1
540588	Stade Français 1	500744	Suresnes Js 1



HDS SENIORS FEMININES		HDS U18 FEMININES	
564045	Antony Foot Ev. 1	500005	Clichy S/Seine U.S. 1
500038	Asnieres Fc 1	553138	Csm Clamart Foot 1
500051	Boulogne Bil. Ac 1	512078	Malakoff Usm 1
509795	Bourg La Reine A.S. 1	550679	Montrouge F.C. 92 1
520810	Cheminots Ouest 1	540587	Neuilly Olympique 1
539013	Racing Cff 1	514386	Puteaux Csm 1
542440	Rueil Malmaison Fc 2	542440	Rueil Malmaison Fc 2
527758	Sevres F.C. 92 1	500744	Suresnes J.S. 1
HDS U15 FEMININES		HDS LOISIRS SENIORS	
564045	Antony Foot Ev. 1	509795	Bourg La Reine A.S. 1
551497	Courbevoie Sports 1	509795	Bourg La Reine A.S. 2
523265	Gennevilliers Csm 1	530289	Colombes Lso 1
500692	Meudon A.S. 1	527758	Sevres F.C. 92 1
540587	Neuilly Olympique 1	527758	Sevres F.C. 92 2
513925	Plessis Robinson Fc 1	848536	Sup. Nice 1
542440	Rueil Malmaison Fc 2	837426	Sup. St Etienne 1
500744	Suresnes J.S. 1		
HDS FOOT ENTREPRISE		HDS SENIORS FUTSAL	
<b>607715</b> <i>ou</i> <b>548672</b>	<b>Conseil General Fc 2</b> <i>ou</i> <b>Opus 1</b>	560179	Accs Asnières-Vil 92 2
<b>607190</b> <i>ou</i> <b>539968</b>	<b>Elysee Paris A.S. 2</b> <i>ou</i> <b>Epinettes Espagnol C 81</b>	500051	Boulogne Bil Ac 1
616145	Epsidis 1	560548	Fc Asnieres Futsal 1
654257	Expograph Vanves 2	580667	Futsal Paulista 2
609241	Financières Paris A 1	500706	Issy les Mx Fc 1
610501	Hôpital R. Poincare 2	552274	Les Petits Pains 1
612366	Metro Foot 3	563778	Neuilly Fc 1
616018	Orange Issy 3	590683	Puteaux Futsal 1

## FMI MANQUANTES

### PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### Seniors D5 poule A

27/03/2022 n° 23430924 Fontenay Aux Roses 1 / Les Petits Pains 1

#### U18F à 8

26/03/2022 n° 24381603 Clichy S/Seine U.S. 1 / Suresnes J.S. 1

#### U14 D5 Poule Consolante B

26/03/2022 n° 24394958 Stade Francais 2 / Plessis Robinson Fc 3

26/03/2022 n°24394961 Issy Les Mx Fc 4 / Ararat Issy 1

#### Futsal D1

27/03/2022 n° 24079694 Jabc 1 / Chatillon Foot Salle 1

## **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2**

**U15F à 8 poule consolante**

19/03/2022 n° 24382000 Boulogne Bil. Ac 2 / Gennevilloise Es 1

## **FDM PAPIER MANQUANTES**

## **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**Futsal D1**

26/03/2022 n° 24079696 Sceaux Fc 1 / Issy Les Mx Fc 2

## **C.D.I.F – Groupe F.M.I. Réunion du Jeudi 24 mars 2022**

**Présents :**

**G. DELORME (CD)– Animateur**

**M. Soukup - A. Viaud (C.D**

La commission se réunit **tous les jeudis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

**RAPPEL IMPORTANT**

**RAPPEL IMPORTANT**

Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match.

Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « **OBLIGATOIREMENT** » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

**VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »**

**IMPORTANT :**

**Le samedi 19 mars, un bug s'est produit sur la tablette entre 13h et 16h.**

**Malgré cela, un certain nombre d'équipes sont arrivés à faire leurs rencontres avec la FMI simplement car elles avaient anticipé leurs récupérations de rencontres.**

**Compte tenu que nous ne pouvons discerner une récupération tardive pour certains clubs et le bug informatique pour d'autres,**

**Aucune sanction n'a été mise pour les rencontres du samedi après-midi 19 mars.**

**COMPTE TENU DES PROBLEMES QUI SURVIENNENT LE SAMEDI EN DEBUT D'APRES-MIDI, VOUS DEVEZ RECUPERER VOS RENCONTRES PLUS TOT DANS LA MATINEE ET TRAVAILLER HORS CONNEXION ENSUITE.**

## Amende pour transmission tardive de la FMI

**La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6)**

COURBEVOIE SPORTS – n° 23430383

### 1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 29 mars à 12h au district.**

#### **SENIORS**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D5A : 23430913 – E.S. NANTERRE

D5 B : 23431047 – STADE FRANÇAIS

#### **ANCIENS**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D3: 23429619 – U.S.A. CLICHY

#### **U 13**

**Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule U : 24044571 – F.C. SCEAUX

24044625 – C.S.M. CLAMART

#### **SENIORS FUTSAL**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D1 – 24079689 – J.A. BOIS COLOMBES

## C.D.I.F – Groupe F.M.I. Réunion du Jeudi 31 mars 2022

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup - A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit **tous les jeudis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

**RAPPEL IMPORTANT**

**RAPPEL IMPORTANT**

**Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match.**

Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »

**IMPORTANT :**

Depuis 3 week-ends, nous sommes le samedi entre 13 et 15h, dans des situations compliquées pour récupérer les rencontres.

Vous devez anticiper la récupération des rencontres pour éviter les difficultés.

Pour le samedi 26, la commission a tenu compte des préparations de match faite même si un bug n'a pas permis la transmission.

Les avertissements mis pour les rencontres du samedi après-midi concernent simplement l'absence de préparation et transmission d'équipe.

Pour la Poule Consolante A en D5- U 14, aucun avertissement n'a été donné compte tenu des changements.

Pensez pour cette poule, a bien permettre l'accès à la FMI à votre responsable sur le terrain.

## Réponse aux clubs

### **Montrouge FC 92**

L'avertissement sur le PV du 17 mars (match n° 24381595) est retiré après vérification.

## 1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 29 mars à 12h au district.

### SENIORS

#### Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D5A : 23430924 – A.S. FONTENAY

### U 18 F

#### Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule U : 24381603 – U.S.A. CLICHY

### U 15 F

#### Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule U : 24382016 – RACING C.F. COLOMBES

### U 14

#### Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 Accession : 24385670 – VILLENEUVE la GARENNE

D5 consolante B : 24394960 – A.S. FONTENAY

### COUPE du 92

#### Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

CDM : 24468452 – MONTROUGE G.S.

U14 : 24468422 – F.C. ISSY

## **SENIORS FUTSAL**

### **Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D1 – 24079696 – F.C. SCEAUX

## **U 15 FUTSAL**

### **Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

– 2206797 – LES PETITS PAINS

– 2206796 – PUTEAUX FUTSAL

## **U 12 ESPOIRS**

### **Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

MAXIMIN : 24330847 – C.S.M. GENNEVILLIERS

MAXIMIN : 24330849 – SEVRES F.C. 92

MAOULIDA : 24330791 – C.O.M. BAGNEUX

## **U13**

### **Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule B : 24044628 – F.C. SCEAUX

Poule B : 24044630 – JEUNES ANTONY

Poule D – 24044741 – LEVALLOIS S.C.

Poule D – 24044743 – C.S.M. PUTEAUX

## **U 12**

### **Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule A : 24043930 – A.C.B.B. – PLESSIS ROBINSON

Poule C : 24044059 – C.S.M. PUTEAUX

Poule C – 24044060 – LEVALLOIS S.C.

Poule D : 24044059 – C.S.M. PUTEAUX

Poule D – 24044060 – LEVALLOIS S.C.

Poule E – 24044179 – A.S. FONTENAY

Poule E – 24044180 – J.S. SURESNES

Poule F – 24044236 – COM BAGNEUX et PLESSIS ROBINSON

Poule F – 24044237 – J.S. SURESNES – F.C. SAINT CLOUD

Poule F – 24044239 – A.C.B.B.

Poule H – 24044348 – C.O.M. BAGNEUX

## **U 11**

### **Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule B : 24042714 – A.S. FONTENAY

Poule C : 24042770 – A.S. FONTENAY

Poule I – 24043109 – ANTONY FOOT EVOLUTION

Poule O – 24043443 – COM BAGNEUX

Poule Q – 24043562 – COM BAGNEUX

## **U 10**

### **Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule R : 24042598 – C.O.M. BAGNEUX

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, Amende de 100 € au club fautif  
(2<sup>ème</sup> infraction dans une période de 3 mois)**

**U 18 F**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

Poule U : 24381603 – U.S.A. CLICHY

1<sup>er</sup> Avertissement sur PV du 17 /03/2022

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*